



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indemnisation

Question écrite n° 30310

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'application du barème Gabrieli relatif à la situation des personnes ayant subi un traumatisme crânien. Si ce barème a été actualisé pour l'obtention d'une indemnisation par les blessés crâniens militaires, en revanche il ne l'a pas été pour les blessés crâniens civils. Ces derniers subissent des séquelles qui ne sont pas toujours immédiatement perceptibles. Il lui demande quelles sont ses intentions pour qu'une indemnisation réactualisée et plus équitable puisse bénéficier à ces blessés crâniens.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30310

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7721

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)